



MOTION DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DE SEINE SAINT-DENIS

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Seine Saint-Denis, réuni en sa séance du 25 septembre 2006 :

- **Condamne** les propos inacceptables du Ministre de l'Intérieur qui portent atteinte aux principes de la séparation des pouvoirs et à l'indépendance de la Justice, fondements de notre Démocratie.
- **S'élève** contre la stigmatisation d'un département que les gouvernements successifs ont volontairement abandonné depuis sa création il y a 35 ans.
- **Rappelle** le gouvernement au respect de ses engagements visant à faire de la juridiction balbynienne un pôle d'excellence.
- **Dénonce** la politique du tout répressif comme seule réponse aux difficultés du département.